



PRENDRE sa LICENCE FFVL et ADHERER au TKC

A - Renouvellement ou prise de licence FFVL et adhésion au TKC.....	2
B - Adhésion au TKC en étant déjà licencié à la FFVL	16



A - Renouvellement ou prise de licence FFVL et adhésion au TKC

Ce chapitre explique comment adhérer au TKC ou renouveler son adhésion TKC en prenant ou en renouvelant simultanément sa licence FFVL.

Se connecter sur le site : https://intranet.ffvl.fr/ffvl_licenceonline

L'exemple de saisie illustré ci-dessous correspond à un renouvellement de licence, mais la saisie est identique dans le cas d'une toute première prise de licence.

+ BIENVENUE SUR LA LICENCE EN LIGNE

— INFORMATIONS CIVILES

A noter :

- Pour la pratique de loisir du delta et/ou du parapente : âge minimum 14 ans
- Pas de restriction d'âge pour la pratique du boomerang, du cerf-volant y compris de traction ou kitesurf.

Pour la pratique du parapente, il peut être ramené à 12 ans sans dérogation, sous réserve que l'adolescent pratique dans une École Française de Vol Libre (EFVL) qui a accepté et signé pour l'année en cours les conditions de formation des mineurs de 12/13 ans au parapente.

Le mineur devra obligatoirement fournir une autorisation parentale et un certificat médical tous les ans.

— INFORMATIONS CIVILES

A noter :

- Pour la pratique de loisir du delta et/ou du parapente : âge minimum 14 ans
- Pas de restriction d'âge pour la pratique du boomerang, du cerf-volant y compris de traction ou kitesurf.

Pour la pratique du parapente, il peut être ramené à 12 ans sans dérogation, sous réserve que l'adolescent pratique dans une École Française de Vol Libre (EFVL) qui a accepté et signé pour l'année en cours les conditions de formation des mineurs de 12/13 ans au parapente.

Le mineur devra obligatoirement fournir une autorisation parentale et un certificat médical tous les ans.

Civilité *

☐ M. ☒ Mme

Nom *

Nom de jeune fille

Prénom *

Date de naissance *

Jour * Mois * Année *

Pays de naissance *

Code postal du lieu de naissance *

Ville de naissance *

Nationalité *

Profession *

Remplissage du formulaire

7%

Revenir

Continuer

Remplir les zones obligatoires marquées d'un * et cliquer sur le bouton Continuer



— VOTRE CLUB OU ÉCOLE

Dans quelle structure pratiquez-vous ?

Nom ou Numéro du club ou école *

28137 - CLUB - THAU KITE CLUB

Dispositif particulier pour les adhérents kite uniquement :

Suite à la demande des kiteurs, ce dispositif est mis en place afin de permettre aux pratiquants sans lien avec aucune structure, ni intention d'en rejoindre, d'intégrer malgré tout la fédération.

Pour cela veuillez entrer : 00000 puis sélectionner 00000 - CLUB - ADHESION DIRECTE FFVL

dans le champ ci-dessus : Nom ou Numéro du club ou école

Une cotisation forfaitée (club, ligue et CDVL) de 28 € sera perçue et reversée pour un tiers à la ligue de leur lieu de résidence et pour les deux autres tiers au CDVL de leur lieu de résidence. Les ligues et CDVL seront invités à employer ces sommes à des actions directes en faveur de leurs clubs. En cas d'absence de CDVL, les sommes seront reversées à la ligue et en l'absence de ligue à la fédération.

Remplissage du formulaire

20%

Annuler

Revenir

Continuer

Indiquer le THAU KITE CLUB comme club de rattachement et cliquer sur le bouton Continuer

— CLEF DE LICENCE

Si votre structure vous a fourni une clef pour souscrire votre licence veuillez la renseigner.

Sinon cliquez sur "Continuer".

La clef est obligatoire pour certaines structures (*).

Si vous ne disposez pas de cette clef, veuillez contacter directement votre structure.

Entrer votre clef de licence

Non obligatoire.

Remplissage du formulaire

27%

Annuler

Revenir

Continuer

Pas besoin de clé de licence pour le TKC, cliquer sur 'Continuer'



ENCADRANTS-CHARTES

ATTENTION : Si vous souhaitez souscrire la licence Biplaceur associatif, votre Statut aspirant biplaceur ou qualification biplace doivent être certifiés par le RRF de votre ligue sur votre Intranet et vous devez SIGNER la charte de l'Encadrant bénévole ci-dessous.

ATTENTION : Si vous souhaitez souscrire la licence Moniteur professionnel, vous devez SIGNER la charte de l'Encadrant professionnel ci-dessous.

Je suis qualifié fédéral* et/ou diplômé d'État - ou en formation en delta / en parapente et je projette d'encadrer lors de cette saison **ou pratiquer le biplace associatif**

* Qualifications concernées : biplace, treuilleur/remorqueur, accompagnateur, animateur, moniteur, entraîneur parapente et delta .

Non ▼

Cette étape de signature de la charte « encadrant » est obligatoire :

- pour tout encadrant bénévole en activité. A défaut, le licencié renonce à la couverture assurance associée à sa(ses) qualifications et ne pourra donc plus encadrer ni utiliser sa(ses) qualification(s) fédérale(s) au service d'une structure fédérale.
- pour tout professionnel licencié à la FFVL, exerçant son activité dans une structure FFVL ou en tant qu'indépendant, assuré ou non à la FFVL.

Remplissage du formulaire

33%

Annuler

Revenir

Continuer

Pour une pratique limitée au kite et/ou à la wing => laisser 'Non' et cliquer sur Continuer

DISCIPLINES

Pratique principale => un seul choix possible

Pratique(s) secondaire(s) => vous pouvez cocher plusieurs pratiques

PRATIQUE PRINCIPALE

Pratique principale *

Kitesurf ▼

PRATIQUE(S) SECONDAIRE(S)

VOL

- ☐ Parapente
- ☐ Speed-Riding
- ☐ Voltige
- ☐ Cage
- ☐ Delta Souple
- ☐ Delta Rigide
- ☐ Paramoteur (qualification obligatoire)
- ☐ ULM (qualification obligatoire)
- ☐ PUL Multiaxe

KITE

- ☒ Kitesurf
- ☒ SnowKite
- ☒ Landkite
- ☒ Cataskite
- ☒ Wing

CERF-VOLANT

- ☐ Cerf-Volant

BOOMERANG

- ☐ Boomerang

Nombre d'heures de pratique l'année passée *

500

Remplissage du formulaire

40%

Annuler

Revenir

Continuer

Sélectionner les disciplines pratiquées et envisagées, compléter les zones obligatoires puis cliquer sur Continuer



— COTISATION FÉDÉRALE

Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, la fédération française de vol libre, répondant à cette obligation, a souscrit des garanties d'assurances couvrant la responsabilité civile de ses licenciés. A ce titre, la cotisation fédérale intègre la couverture assurance en responsabilité civile de l'adhérent - quelle que soit sa nationalité et ayant sa résidence principale et habituelle en France métropolitaine, Principauté de Monaco, Suisse, Andorre, Lichtenstein, Royaume-Uni ou dans les DROM ou dans les COM et PTOM ou en Union Européenne.

La licence fédérale comprend une couverture en responsabilité civile pour les sports de pleine nature - la liste des sports couverts et la limite territoriale du contrat sont précisées dans la notice d'information légale.

— — INFORMATIONS SUR LA COUVERTURE EN RC

Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, la fédération française de vol libre, répondant à cette obligation, a souscrit des garanties d'assurances couvrant la responsabilité civile de ses licenciés. A ce titre, la cotisation fédérale intègre la couverture assurance en responsabilité civile de l'adhérent. Responsabilité Civile (RC) = assurance vis-à-vis des autres : couvre les dommages corporels et/ou matériels que le licencié a causé involontairement à des tiers. Limite de garantie RC Pilote personnes physiques vis-à-vis des tiers non transportés et des occupants, par évènement et tous dommages confondus : 2 500 000€ par sinistre, pouvant être porté à 5 000 000€ par sinistre en cas de pluralité d'assurés garantis - Franchise appliquée sur tous les dommages matériels : 350€; Couverture géographique : MONDE ENTIER A L'EXCLUSION DES USA ET CANADA ET PAYS SOUS EMBARGO DES NATIONS UNIES ET DE L'UNION EUROPEENNE. Il appartient à l'adhérent de faire le choix du type de licence correspondant à ses qualifications et à sa pratique du vol libre. Cas du licencié pratiquant plusieurs activités aériennes du vol libre : il est entendu que ce licencié devra s'acquitter du coût de la licence la plus élevée correspondant à l'une des activités qu'il pratique, que celle-ci soit son activité principale ou secondaire. Il sera garanti automatiquement et sans surprime pour toutes les activités aériennes agréées par la fédération. Il conviendra de cocher la ou les activités secondaires pratiquées. Cas du licencié pratiquant les activités aériennes et terrestres du vol libre : le licencié d'une activité aérienne de la FFVL est automatiquement garanti en responsabilité civile pour sa pratique des activités terrestres agréées par la FFVL. Il conviendra de cocher la ou les activités secondaires pratiquées.

Choisir le type de licence *

- ☒ Pratiquant Kite 54 €
- ☐ Pratiquant parapente, delta, speed-riding 96 €
- ☐ Moniteur professionnel Kite 145.5 €

DESCRIPTIF

Remplissage du formulaire

47%

Annuler

Revenir

Continuer

Choisir son niveau de couverture et cliquer sur Continuer

— OPTIONS

Vol Passion, notre revue fédérale trimestrielle : c'est aujourd'hui environ 10 000 abonnés.

Articles traitant de l'actualité fédérale, de la formation, des compétitions, des rencontres, des récits de voyages....

Abonnez-vous ! (1,5 € le numéro soit 6 €)

- ☐ oui je souhaite Vol Passion : 6 €
- ☒ non je ne souhaite pas Vol Passion

☐ Option carte compétiteur Kite : 4 €

— DESCRIPTIF

Option	Prix	Informations
Vol Passion	6 €	— — POUR TOUT SAVOIR Vol Passion, c'est notre bulletin trimestriel : articles traitant de l'actualité fédérale, de la formation, des compétitions, de la sécurité, des rencontres, des récits de voyages. Vous pouvez participer à son élaboration en envoyant vos expériences, vos photos, vos communications sur les rassemblements ou conviviales que vous organisez. Abonnez-vous ! (6 € pour 4 numéros)
Option carte compétiteur Kite	4 €	L'option compétiteur permet de participer aux compétitions organisées par la FFVL pour toutes les pratiques pour lesquelles elle a délégation. Documents médicaux liés à la licence compétition — — POUR TOUT SAVOIR L'option compétiteur permet de participer aux compétitions organisées par la FFVL pour toutes les pratiques pour lesquelles elle a délégation. Cerf-volant / Cerf-volant de traction ou kitesurf / Boomerang : le compétiteur doit fournir un certificat médical de moins de 1 an attestant de son aptitude à la pratique en compétition qu'il peut enregistrer sur l'intranet de sa licence, rubrique Mes documents et s'il est mineur une autorisation parentale et une autorisation de contrôle anti-dopage.

Remplissage du formulaire

53%

Sélectionner l'option de votre choix et cliquer sur Continuer



— DIVERS

— COTISATION CDVL/LIGUE

Ces sommes correspondent aux cotisations mises en place par votre CDVL et/ou votre ligue dans le cadre de leur politique territoriale : elles leur seront intégralement reversées.

Montant de la cotisation CDVL

3.5 €

Montant de la cotisation Ligue

4 €

Remplissage du formulaire

60%

Annuler

Revenir

Continuer

Cliquer sur Continuer

Date du dernier certificat médical enregistré dans l'Intranet FFVL 31/01/2018

— QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Veillez [cliquez ici](#) pour télécharger le questionnaire de santé **QS-SPORT** qui permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

(ce questionnaire n'est pas à remplir en ligne, merci de le conserver)

Vous devez être en mesure de fournir le certificat médical d'absence de contre-indication médicale, notamment en cas d'accident. Nous vous recommandons d'archiver dans l'onglet "mes documents" de votre fiche licencié.

Le questionnaire en question



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



Si vous devez fournir un certificat médical

— APTITUDE PHYSIQUE / CERTIFICAT MÉDICAL (CACI)

Date du dernier certificat médical enregistré dans l'Intranet FFVL 31/01/2018

— QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Veillez [cliquez ici](#) pour télécharger le questionnaire de santé **QS-SPORT** qui permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

(ce questionnaire n'est pas à remplir en ligne, merci de le conserver)

Vous devez être en mesure de fournir le certificat médical d'absence de contre-indication médicale, notamment en cas d'accident. Nous vous recommandons d'archiver dans l'onglet "mes documents" de votre fiche licencié.

Je confirme avoir pris connaissance et répondu aux 9 questions du questionnaire de santé comme suit *

- ☐ j'ai répondu NON à toutes les questions (pas de certificat médical à fournir)
- ☒ j'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions (certificat médical à fournir)

— CERTIFICAT MÉDICAL (CACI)

Je déclare avoir un Certificat médical

☐

Mettre OUI dans la case si vous êtes d'accord avec la phrase ci dessus.

Date du certificat

Jour Mois Année

Nom du médecin

Coordonnées medecin

Numéro d'ordre du medecin

☐ Je suis un pratiquant handicapé

Remplissage du formulaire

67%



Si vous êtes exempté

— APTITUDE PHYSIQUE / CERTIFICAT MÉDICAL (CACI)

Date du dernier certificat médical enregistré dans l'Intranet FFVL 31/01/2018

— QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Veillez [cliquez ici](#) pour télécharger le questionnaire de santé **QS-SPORT** qui permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

(ce questionnaire n'est pas à remplir en ligne, merci de le conserver)

Vous devez être en mesure de fournir le certificat médical d'absence de contre-indication médicale, notamment en cas d'accident. Nous vous recommandons d'archiver dans l'onglet "mes documents" de votre fiche licencié.

Je confirme avoir pris connaissance et répondu aux 9 questions du questionnaire de santé comme suit *

- ☒ J'ai répondu NON à toutes les questions (pas de certificat médical à fournir)
- ☐ J'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions (certificat médical à fournir)

Je soussigné XXXXXXXXXX atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

OUI|

Mettre OUI dans la case si vous êtes d'accord avec la phrase ci dessus.

Remplissage du formulaire

67%

Annuler

Revenir

Continuer

— COORDONNÉES

Code postal *

Ville *

en majuscules

N° et rue *

en majuscules

Lieu dit / complément

en majuscules

Immeuble / résidence / appartement

en majuscules

Pays de résidence *

Courriel *

Tel fixe

chiffres uniquement

Tel portable

chiffres uniquement

Numéro tel contact si urgence

chiffres uniquement

Remplissage du formulaire

73%

Annuler

Revenir

Continuer

— ASSURANCES OPTIONNELLES

+ + POUR TOUT SAVOIR

Individuelle Accident & Rapatriement

- ☐ Pack Essentiel Non Volant : 51 €
- ☐ Pack Tranquillité Non Volant : 83.75 €
- ☐ Pack Sérénité Non Volant : 111.5 €
- ☐ Pack Prémium Non Volant : 333.5 €
- ☐ Pack Essentiel Passager Catakite, Buggy ou Tandemkite (qualif. Tandemkite obligatoire) : 49 €

Autres assurances

- ☐ Extension sports de pleine nature : 6 €
- ☐ Extension Assistance Rapatriement Monde entier : 180 €
- ☐ Extension Assistance Rapatriement Passager Monde entier : 180 €
- ☐ IJ Accidentelles 25€/jour (réservé Travailleurs Non Salariés) : 96 €
- ☐ IJ Accidentelles 50€/jour (réservé Travailleurs Non Salariés) : 180 €
- ☐ oui je souhaite l'assurance Protection Juridique : 1.5 €
- ☒ non je ne souhaite pas l'assurance Protection Juridique

Lorsque la dernière option est cochée, on obtient la demande de confirmation suivante :



L'individuelle Accident incluse dans les pack **garantit au bénéficiaire de l'assuré un capital-décès invalidité suite à un accident de l'assuré dans sa pratique d'une discipline du vol libre, ainsi que la prise en charge de frais médicaux et de thérapie sportive.**

Le pilote doit désigner son ou ses bénéficiaires. A défaut de désignation écrite, les bénéficiaires seront le conjoint, à défaut et à parts égales les enfants nés ou à naître, représentés ou non, à défaut les ayants droit de l'assuré.

Je suis informé(e) de la possibilité et de l'intérêt que j'aurais à souscrire des garanties individuelles accidents complémentaires et optionnelles (packs proposés sur la licence)

Je confirme ne pas souscrire d'individuelle accident (IA), en cochant OUI dans la case ci-dessous.

☐ OUI

Mettre OUI dans la case si vous êtes d'accord avec la phrase ci dessus.

Saisir 'OUI' dans le cas d'un refus de souscription

Assurance	Prix	Informations
Pack Essentiel Non Volant	51 €	IA - Individuelle Accident : capital décès/invalidité de 10 000€ <u>et</u> AR - Assistance Rapatriement <u>Union Européenne</u> Couverture IA dans le monde entier sauf pays sous embargo ; couverture AR dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse, en Andorre, à Monaco, au Lichtenstein, au Royaume-Uni, au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) Notice d'information légale et les fiches IPID disponibles ici
		+ + PLUS
Pack Tranquillité Non Volant	83.75 €	Pack Essentiel + augmentation du capital décès/invalidité de 15 000€ Couverture IA dans le monde entier sauf pays sous embargo ; couverture AR dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse, en Andorre, à Monaco, au Lichtenstein, au Royaume-Uni, au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) Notice d'information légale et les fiches IPID disponibles ici
		+ + PLUS
Pack Sérénité Non Volant	111.5 €	Pack Essentiel + augmentation du capital décès/invalidité de 30 000€ Couverture IA dans le monde entier sauf pays sous embargo ; couverture AR dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse, en Andorre, à Monaco, au Lichtenstein, au Royaume-Uni, au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) Notice d'information légale et les fiches IPID disponibles ici

.../...

Protection Juridique	1.5 €	PROTECTION JURIDIQUE contrat Protexia-Allianz N°787048 Notice d'information légale et les fiches IPID disponibles ici
		+ + POUR TOUT SAVOIR

Remplissage du formulaire

80%

Annuler

Revenir

Continuer

Cliquer sur Continuer

... / ...



— ASSURANCES MATÉRIEL

ATTENTION : La garantie ne sera acquise que si le formulaire d'adhésion et de déclaration du matériel assuré a bien été retourné à la FFVL - 1 place du Général Goiran 06100 NICE ou à assurances@ffvl.fr

Télécharger le formulaire d'adhésion et de désignation du matériel assuré [ici](#).

La validité de la garantie pack matériel prendra effet à la date de souscription et au plus tôt le 1er octobre 2021 et se terminera le 31 décembre 2022

+ + POUR TOUT SAVOIR

- ☐ Formule A - Dommages accidentels seuls Valeur assurée 1000€ : 62.5 €
- ☐ Formule A - Dommages accidentels seuls Valeur assurée 2000€ : 93.75 €
- ☐ Formule A - Dommages accidentels seuls Valeur assurée 3000€ : 125 €
- ☐ Formule B - Dommages accid/vol/perte Valeur assurée 1000€ : 125 €
- ☐ Formule B - Dommages accid/vol/perte Valeur assurée 2000€ : 150 €
- ☐ Formule B - Dommages accid/vol/perte Valeur assurée 3000€ : 187.5 €

Remplissage du formulaire

87%

Annuler

Revenir

Continuer

Si intéressé cocher une formule optionnelle.

Cliquer sur Continuer

— VIE PRIVÉE

Les données à caractère personnel recueillies par la FFVL dans ce formulaire sont collectées et traitées dans le but de permettre la gestion de votre licence et de vos assurances.
En remplissant cette demande d'adhésion vous consentez à l'utilisation de vos données personnelles et à recevoir les informations générales communiquées par la FFVL.
Si vous souhaitez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, nous vous prions d'adresser votre demande à
FFVL - 1 place du Général Goiran - 06100 NICE

Remplissage du formulaire

93%

Annuler

Revenir

Continuer

Cliquer sur Continuer

— COÛT DE VOTRE LICENCE

Récapitulatif de votre licence

Attention votre licence n'est pas encore enregistrée, vous devez mettre OUI en bas de cette page et cliquer sur "Enregistrer".

Vous avez choisi :

Cotisation fédérale :

Licence Pratiquant Kite : 54 €

Cotisations CDVL - Ligue :

La cotisation au CDVL est de 3,5 €

La cotisation à la Ligue est de 4 €

Cotisation club : 20.00 €

Le montant total de votre licence est de 81.50 €



Renouvellement d'une licence FFVL sans option : 61,50 € + Adhésion annuelle du TKC : 20 € (sera reversée par la FFVL au TKC) => 81,50 €

Dans le cas d'une première prise de licence sans option : 49,50 € + Adhésion annuelle du TKC : 20 € (sera reversée par la FFVL au TKC) => 69,50 €

Attention votre licence n'est pas encore enregistrée, vous devez mettre OUI en bas de cette page et cliquer sur "Enregistrer".

Veillez prendre connaissance :

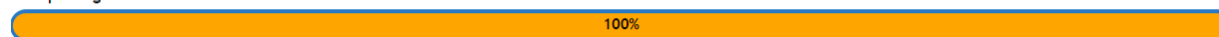
- **des notices d'information légales relatives à votre pratique prévues par L321.6 du Code du Sport ci-dessous [ici](#)**
 - [XL - RC inclus dans la licence et IA du pack Essentiel](#)
 - [TOKIO MARINE - pack tranquillité, sérénité et premium - Indemnités journalières réservées au TNS](#)
 - [EUROP-ASSISTANCE - Secours et rapatriement Europe-Maghreb](#)
 - [EUROP-ASSISTANCE - Extension monde entier](#)
 - [HELVETIA - Risques matériels](#)
 - [AXA FRANCE IARD - RC sports de pleine nature \(inclus dans la licence\)](#)
 - [TOKIO MARINE - IA sports de pleine nature du pack IA/AR sports de pleine nature](#)
 - [PROTEXIA - Protection juridique](#)
- **des conditions d'aptitude physique et contre-indications**
- **les documents d'information normalisée sur le produit assurance (IPID) : [ici](#)**

et en accepter les conditions

Je reconnais avoir pris connaissance *

Mettre OUI dans la case si vous êtes d'accord avec la phrase ci dessus.

Remplissage du formulaire



Saisir 'OUI' pour valider votre saisie puis cliquer sur Enregistrer

Une fois l'enregistrement effectuer le paiement par carte bancaire, chèque ou virement bancaire à votre convenance.

Une fois le paiement effectué, le TKC sera informé de votre adhésion.



B - Adhésion au TKC en étant déjà licencié à la FFVL

Ce chapitre explique comment vous pouvez adhérer à un second club de kite affilié à la FFVL via le site de la FFVL

Prérequis : avoir déjà pris ou renouvelé sa licence FFVL pour l'année N

N étant l'année d'adhésion au club ou de fin de validité de la licence

Se connecter sur le site : https://intranet.ffvl.fr/ffvl_licenceonline

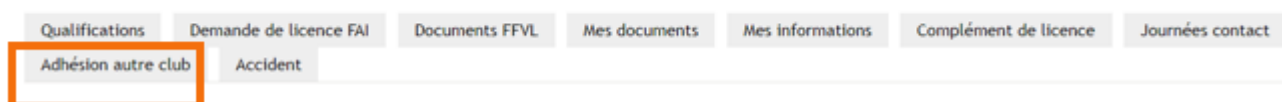
Liens

- Mon intranet
- Renouveler ma licence
- Paiement en attente
- Ma structure
- Me déconnecter

Historique

Membre depuis

Choisir dans le menu Lien la fonction : Mon intranet



Dans le menu correspondant à la licence de l'année N, choisir la fonction Adhésion autre club



Qualifications	Demande de licence FAI	Documents FFVL	Mes documents	Mes informations	Complément de licence	Journées contact
Adhésion autre club	Accident					

Vous pouvez ici adhérer à d'autres clubs en plus de votre club principal où vous êtes licencié.

Nom ou Numéro du club *

28137 - club - THAU KITE CLUB

Enregistrer et passer au paiement

Indiquer le TKC comme club de rattachement puis cliquer sur Enregistrer et passer au paiement

Un montant de 20 € correspondant à l'adhésion annuelle du TKC vous sera facturé. Cette cotisation sera reversée au TKC par la FFVL.

Une fois le paiement effectué, le TKC sera informé de votre adhésion.